RCS : GAP
Code greffe : 0501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00223
Numéro SIREN : 433 246 964
Nom ou dénomination : KEL CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 31/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001205

KEL'concept

Place Celestin Roche

05200 EMBRUN

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 — DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Constructions	**14 297**	**6 607**	**7 690**	0,87	**8 743**	1,08
213500 AGENCEMENTS CONSTRUCTIONS	*14 297*		*14 297*	1,63	*14 297*	1,76
281350 AMORT. INSTALLATIONS GENERALES		*6 607*	*-6 607*	-0,74	*-5 554*	-0,67
215500 OUTILLAGE					*2 264*	0,28
281550 AMORT. OUTILLAGE					*-2 264*	-0,27
Autres immobilisations corporelles	**171 944**	**62 809**	**109 135**	12,42	**43 025**	5,29
218100 AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS DIVERS	*145 040*		*145 040*	16,50	*61 732*	7,59
218200 VEHICULES DE TRANSPORT	*20 027*		*20 027*	2,28	*20 027*	2,46
218300 MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE	*2 099*		*2 099*	0,24	*3 658*	0,45
218400 MOBILIER	*4 778*		*4 778*	0,54	*4 104*	0,50
281810 AMORT. INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS,AM		*51 528*	*-51 528*	-5,85	*-38 614*	-4,74
281820 AMORT. VEHICULES		*5 930*	*-5 930*	-0,66	*-1 925*	-0,23
281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFO.		*1 616*	*-1 616*	-0,17	*-2 829*	-0,34
281840 AMORT. MOBILIER		*3 734*	*-3 734*	-0,41	*-3 129*	-0,37
Autres Participations	**28 000**		**28 000**	3,19	**32 200**	3,96
261810 PS PART. KEL'INTERNET	*5 200*		*5 200*	0,59	*5 200*	0,64
261820 PS PART. KEL'TECHNIC					*4 200*	0,52
261840 PS PART. KEL'INFORMATIQUE	*18 800*		*18 800*	2,14	*18 800*	2,31
261860 PS PART. KEL'PERFORMANCE	*4 000*		*4 000*	0,46	*4 000*	0,49
TOTAL (I)	***214 240***	***69 416***	***144 824***	16,48	***83 968***	10,33
Actif circulant						
Avances & acomptes versés sur commandes	**1 027**		**1 027**	0,12	**1 027**	0,13
409100 FOURNISSEURS AAR	*1 027*		*1 027*	0,12	*1 027*	0,13
Clients et comptes rattachés	**34 196**		**34 196**	3,89	**85 194**	10,48
411000 CLIENTS	*34 196*		*34 196*	3,89	*85 194*	10,48
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	**2 985**		**2 985**	0,34	**3 329**	0,41
401000 FOURNISSEURS	*2 985*		*2 985*	0,34	*3 329*	0,41
. Organismes sociaux	**955**		**955**	0,11	**1 672**	0,21
437600 OPCO ATLAS					*746*	0,09
438700 CPAM INDEMNITES JOURNALIERES	*955*		*955*	0,11	*926*	0,11
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	**425**		**425**	0,05	**459**	0,06
445669 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE					*338*	0,04
445860 TVA S/FACT.NON PARVENUES	*425*		*425*	0,05	*65*	0,01
445897 TVA COLLECTEE A REGULARISER					*56*	0,01
. Autres	**613**		**613**	0,07	**947**	0,12
447200 IMPOTS DIVERS					*613*	0,08
467000 AUTES COMPTES DEBITEURS OU CREDITEURS DIVERS	*613*		*613*	0,07		
472000 LIBELLE A DEFINIR					*334*	0,04
Disponibilités	**691 724**		**691 724**	78,70	**634 863**	78,08
512100 BNP	*691 724*		*691 724*	78,70	*634 863*	78,08
Charges constatées d'avance	**2 155**		**2 155**	0,25	**1 620**	0,20
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	*2 155*		*2 155*	0,25	*1 620*	0,20
TOTAL (II)	***734 080***		***734 080***	83,52	***729 111***	89,67
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
TOTAL ACTIF (0 à V)	***948 320***	***69 416***	***878 904***	100,00	***813 079***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 — DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	**8 100**	0,92	**8 100**	1,00
101000 CAPITAL	*8 100*	0,92	*8 100*	1,00
Réserve légale	**1 400**	0,16	**1 400**	0,17
106100 RESERVE LEGALE	*1 400*	0,16	*1 400*	0,17
Autres réserves	**22 465**	2,56	**21 970**	2,70
106800 AUTRES RESERVES	*22 465*	2,56	*21 970*	2,70
Report à nouveau	**8**	0,00	**8**	0,00
111000 REPORT A NOUVEAU	*8*	0,00	*8*	0,00
Résultat de l'exercice	***540 663***	61,52	***404 685***	49,77
TOTAL(I)	***572 636***	65,15	***436 163***	53,64
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
. Emprunts	**98 717**	11,23	**75 223**	9,25
164600 EMPRUNT TRAVAUX 2017 20000 +1AN	*738*	0,08	*3 670*	0,45
164610 EMPRUNT TRAVAUX 2017 20000 -1AN	*2 932*	0,33	*2 905*	0,36
164700 EMPRUNT VEHICULE 2020 49000 +1AN	*16 505*	1,88	*26 325*	3,24
164710 EMPRUNT VEHICULE 2020 49000 -1AN	*9 820*	1,12	*9 759*	1,20
164800 EMPRUNT TRAVAUX 2020 40000 +1AN	*21 252*	2,42	*26 933*	3,31
164810 EMPRUNT TRAVAUX 2020 40000 -1AN	*5 681*	0,65	*5 632*	0,69
164900 EMPRUNT TRAVAUX 2022	*41 789*	4,75		
. Découverts, concours bancaires	**2 219**	0,25	**650**	0,08
512110 RAPPROCHEMENT BANCAIRE	*2 219*	0,25	*650*	0,08
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	**2 194**	0,25	**70**	0,01
455120 C/C KELLER PIERRE	*2 194*	0,25	*70*	0,01
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**8 020**	0,91	**6 952**	0,86
401000 FOURNISSEURS	*3 934*	0,45	*1 311*	0,16
408100 FOURNIS.FACT.NON PARVENUES	*4.086*	0,46	*5 642*	0,69
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	**118 643**	13,50	**134 401**	16,53
421120 SALAIRE NET DECEMBRE	*24 772*	2,82		
428200 CONGES A PAYER			*6 300*	0,77
428400 INTERESSEMENT AU RESULTAT	*8 821*	1,00	*22 156*	2,72
428420 PARTICIPATION NETTE AU RESULTAT	*83 578*	9,51	*104 473*	12,85
428430 PARTICIPATION (RELIQUAT)	*1 472*	0,17	*1 472*	0,18
. Organismes sociaux	**31 972**	3,64	**44 939**	5,53
431000 URSSAF	*18 248*	2,08	*22 307*	2,74
431200 CSG/CRDS, FORFAIT SOC & TAXE PERCO. /ABOND. & INTERESS.	*9 925*	1,13	*13 602*	1,67
437200 MEDERIC PREVOYANCE	*204*	0,02	*156*	0,02
437300 KLESIA	*1 228*	0,14	*3 819*	0,47
437400 MUTUELLE	*457*	0,05	*446*	0,05
437650 ADESSAT	*1 910*	0,22	*1 910*	0,23
438200 CS PATRONALES SUR CONGES A PAYER			*2 700*	0,33
. Etat, impôts sur les bénéfices	**29 121**	3,31	**49 545**	6,09
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	*29 121*	3,31	*49 545*	6,09
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	**12 137**	1,38	**15 719**	1,93

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
445510 TVA A DECAISSER	*11 758*	1,34	*15 546*	1,91
445662 TVA DED SUR PS	*151*	0,02		
445721 TGCA	*228*	0,03	*133*	0,02
445896 TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER			*40*	0,00
. Autres impôts, taxes et assimilés	**387**	0,04	**47 685**	5,86
442100 PRELEVEMENTS A LA SOURCE	*387*	0,04	*978*	0,12
442200 PRELEVEMENTS /DIVIDENDES			*45 198*	5,56
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER			*1 509*	0,19
Autres dettes	**2 856**	0,32	**1 731**	0,21
411000 CLIENTS	*2 856*	0,32	*1 656*	0,20
467000 AUTES COMPTES DEBITEURS OU CREDITEURS DIVERS			*30*	0,00
467500 PIERRE KELLER - LOYERS			*45*	0,01
TOTAL(IV)	***306 268***	34,85	***376 916***	46,36
TOTAL PASSIF (I à V)	***878 904***	100,00	***813 079***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%		
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Production vendue services	**1 888 300**		**1 888 300**	100,00	**1 652 263**	100,00	**236 037**	14,29
706100 FACILITY MANAGEMENT	*2 868*		*2 868*	0,15	*5 390*	0,33	*-2 522*	-46,78
706110 PRESTATIONS DE SERVICES	*9 689*		*9 689*	0,51			*9 689*	N/S
706200 KEL'SYNDIC 360 - EXTERNALISAT	*703 926*		*703 926*	37,28	*560 565*	33,93	*143 361*	25,57
706210 KEL'SYNDIC 360 - REPRISE COMP	*232 493*		*232 493*	12,31	*183 006*	11,08	*49 487*	27,04
706211 KEL'SYNDIC 360 - REPRISE COMP	*26 919*		*26 919*	1,43			*26 919*	N/S
706218 KEL'SYNDIC 360 - REPRISE COMP	*11 979*		*11 979*	0,63	*16 254*	0,98	*-4 275*	-26,29
706219 KEL'SYNDIC 360 - REPRISE COMP	*16 620*		*16 620*	0,88	*31 258*	1,89	*-14 638*	-46,82
706280 KEL'SYNDIC 360 - DOM TOM 0%	*40 632*		*40 632*	2,15	*40 605*	2,46	*27*	0,07
706290 KEL'SYNDIC 360 - DOM TOM 8.5%	*58 122*		*58 122*	3,08	*29 636*	1,79	*28 486*	96,12
706300 KEL'ANNUEL 360 - EXTERNALISA	*401 908*		*401 908*	21,28	*349 466*	21,15	*52 442*	15,01
706310 KEL'ANNUEL 360 - REPRISE COM					*120*	0,01	*-120*	-100,00
706320 KEL'ANNUEL 360 - GARAGES	*10 519*		*10 519*	0,56	*7 867*	0,48	*2 652*	33,71
706380 KEL'ANNUEL 360 - DOM TOM 0%	*2 490*		*2 490*	0,13	*360*	0,02	*2 130*	591,67
706390 KEL'ANNUEL 360 - DOM TOM 8.5	*2 820*		*2 820*	0,15	*120*	0,01	*2 700*	N/S
708010 REFACTURATION FRAIS DE GES	*213 522*		*213 522*	11,31	*204 613*	12,38	*8 909*	4,35
708100 REFACTURATION ASSURANCES	*6 367*		*6 367*	0,34	*6 333*	0,38	*34*	0,54
708200 ROYALTIES	*103 654*		*103 654*	5,49	*94 434*	5,72	*9 220*	9,76
708300 LOCATION	*43 074*		*43 074*	2,28	*43 567*	2,64	*-493*	-1,12
708400 PRET DE PERSONNEL					*78 430*	4,75	*-78 430*	-100,00
708800 REFACTURATION FRAIS D'IMPAY	*680*		*680*	0,04	*240*	0,01	*440*	183,33
708810 REFACTURATION FRAIS D'IMPAY	*20*		*20*	0,00			*20*	N/S
Chiffres d'Affaires Nets	**1 888 300**		**1 888 300**	100,00	**1 652 263**	100,00	**236 037**	14,29
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					**16 359**	0,99	-16 359	-100,00
791641 TRANSFERT DE CHARGES DE PERSONNEL					*16 359*	0,99	*-16 359*	-100,00
Autres produits	**4 095**	0,22			**80**	0,00	4 015	N/S
758000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	*4 095*	0,22			*80*	0,00	*4 015*	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	***1 892 394***	100,22			***1 668 701***	100,99	***223 693***	13,41
Autres achats et charges externes	**1 125 828**	59,62			**884 603**	53,54	241 225	27,27
604110 KEL SYNDIC 360 - MARKETING & CCIAL	*95 778*	5,07			*72 550*	4,39	*23 228*	32,02
604120 KEL SYNDIC 360 - EXTERNALISATION	*287 333*	15,22			*217 651*	13,17	*69 682*	32,02
604130 KEL SYNDIC 360 - LOCATION KEL INFO	*170 271*	9,02			*128 978*	7,81	*41 293*	32,02
604140 KEL SYNDIC 360 - REPRISE COPRO	*122 966*	6,51			*104 169*	6,30	*18 797*	18,04
604142 KEL SYNDIC 360 - CCIAL SUR REPRISES ?	*40 989*	2,17			*34 723*	2,10	*6 266*	18,05
604210 KEL ANNUEL 360 - MARKETING & CCIAL	*51 062*	2,70			*39 219*	2,37	*11 843*	30,20
604220 KEL ANNUEL 360 - EXTERNALISATION	*153 187*	8,11			*117 657*	7,12	*35 530*	30,20
604230 KEL ANNUEL 360 - LOCATION KEL INFO	*75 648*	4,01			*58 102*	3,52	*17 546*	30,20
606100 CARBURANT	*82*	0,00					*82*	N/S
606110 ELECTRICITE	*5 793*	0,31			*1 556*	0,09	*4 237*	272,30
606120 EAU	*542*	0,03			*238*	0,01	*304*	127,73
606130 FIOUL CHAUFFAGE	*746*	0,04					*746*	N/S
606300 FOURN. ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	*2 859*	0,15			*991*	0,06	*1 868*	188,50
611010 PRESTATION DE SERVICES INTER SOCIETES	*8 282*	0,44			*7 791*	0,47	*491*	6,30
611020 PRESTATION DE SERVICES MENAGE	*9 339*	0,49			*5 619*	0,34	*3 720*	66,20
613210 LOCATION MAISON PK	*26 267*	1,39			*26 049*	1,58	*218*	0,84
613220 LOCATION T2 MR MARSAL	*3 516*	0,19			*3 516*	0,21		0,00
613230 LOCATION T2 PK	*10 596*	0,56			*10 500*	0,64	*96*	0,91
613250 LOCATION PROJET 26	*10 200*	0,54					*10 200*	N/S
614000 CHARGES LOCATIVES	*334*	0,02			*8 296*	0,50	*-7 962*	-95,96
614100 CHARGES LOCATIVES LK	*600*	0,03					*600*	N/S
615210 MAINTENANCE MATERIEL	*499*	0,03					*499*	N/S

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
615500 ENTRETIEN REPARATION VEHICULE			*891*	0,05	*-891*	-100,00
616110 ASSUR. RC ACTIVITES DE SERVICE	*6 982*	0,37	*4 508*	0,27	*2 474*	54,88
616120 ALLIANZ PRO	*4 985*	0,26	*6 072*	0,37	*-1 087*	-17,89
616300 ASSUR. FISCADAS	*172*	0,01	*172*	0,01		0,00
616310 ASSURANCE VEHICULES	*719*	0,04	*699*	0,04	*20*	2,86
618100 ABONNEMENT AMAZON	*58*	0,00	*41*	0,00	*17*	41,46
618110 DOCUMENTATION TECHNIQUE	*263*	0,01			*263*	N/S
622610 HONORAIRES EC	*5 200*	0,28	*5 190*	0,31	*10*	0,19
622612 HONORAIRES EC POUR KT	*1 180*	0,06	*1 180*	0,07		0,00
622700 FRAIS D'ACTE & CONTENTIEUX	*43*	0,00	*97*	0,01	*-54*	-55,66
623110 AVIS DE DECES			*159*	0,01	*-159*	-100,00
623400 CADEAUX	*106*	0,01			*106*	N/S
623600 CATALOGUES ET IMPRIMES	*48*	0,00			*48*	N/S
625000 DEPLACEMENT MISSION RECEPTION	*38*	0,00			*38*	N/S
625700 FRAIS DE REPRESENTATION	*1 167*	0,06			*1 167*	N/S
626100 ABONNEMENT ADISTA	*10 789*	0,57	*10 710*	0,65	*79*	0,74
626200 FRAIS POSTAUX	*1 090*	0,06	*1 359*	0,08	*-269*	-19,78
626500 FRAIS DE TELEPHONIE	*5 991*	0,32	*8 607*	0,52	*-2 616*	-30,38
626600 ABONNEMENT TEAMVIEWER	*1 816*	0,10	*1 768*	0,11	*48*	2,71
626700 GOOGLE G-SUITE	*4 207*	0,22	*3 165*	0,19	*1 042*	32,92
626800 ABONNEMENT STARLINK	*200*	0,01			*200*	N/S
626900 ABONNEMENT ATTITUDE ITN	*81*	0,00			*81*	N/S
627000 SERVICES BANCAIRES	*2 820*	0,15	*1 900*	0,11	*920*	48,42
627810 AMUNDI FRAIS DE TENUE DE COMPTE	*200*	0,01	*449*	0,03	*-249*	-55,45
628100 COTISATIONS	*25*	0,00	*30*	0,00	*-5*	-16,66
628200 ADHESION UPE05	*762*	0,04			*762*	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	**1 845**	0,10	**3 086**	0,19	-1 241	-40,20
631200 TAXE D'APPRENTISSAGE	*296*	0,02	*835*	0,05	*-539*	-64,54
633300 CONTRIB. FORMATION PRO.	*118*	0,01	*712*	0,04	*-594*	-83,42
635110 C.E.T	*1 357*	0,07	*1 134*	0,07	*223*	19,66
635400 DROITS ENREG. ET TIMBRE			*406*	0,02	*-406*	-100,00
635810 TAXE OM	*74*	0,00			*74*	N/S
Salaires et traitements	**42 538**	2,25	**122 280**	7,40	-79 742	-65,20
641100 SALAIRES APPOINTEMENTS	*48 838*	2,59	*122 680*	7,42	*-73 842*	-60,18
641200 PROV. /CP (VARIATION)	*-6 300*	-0,32	*-400*	-0,01	*-5 900*	N/S
Charges sociales	**45 794**	2,43	**75 204**	4,55	-29 410	-39,10
645100 CS PATRONALES	*19 929*	1,06	*47 968*	2,90	*-28 039*	-58,44
645900 CH SOC. /CP (VARIATION)	*-2 700*	-0,13	*500*	0,03	*-3 200*	-639,99
647100 ABONDEMENT PEE	*9 873*	0,52	*13 164*	0,80	*-3 291*	-24,99
647200 ABONDEMENT PERCO	*18 468*	0,98	*13 164*	0,80	*5 304*	40,29
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	*224*	0,01	*409*	0,02	*-185*	-45,22
Dotations aux amortissements sur immobilisations	**18 925**	1,00	**10 751**	0,65	8 174	76,03
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	*18 925*	1,00	*10 751*	0,65	*8 174*	76,03
Autres charges	**30**	0,00	**1**	0,00	29	N/S
658000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	*30*	0,00	*1*	0,00	*29*	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	***1 234 960***	65,40	***1 095 926***	66,33	***139 034***	12,69
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**657 434**	34,82	**572 775**	34,67	**84 659**	14,78
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Produits financiers de participations	**89 472**	4,74	**81 903**	4,96	7 569	9,24
761200 DIVIDENDES KEL'INFORMATIQUE	*41 340*	2,19	*46 410*	2,81	*-5 070*	-10,91
761300 DIVIDENDES KEL'PERFORMANCE	*39 200*	2,08	*15 802*	0,96	*23 398*	148,07
761400 DIVIDENDES KEL'TECHNIC	*5 175*	0,27	*19 692*	1,19	*-14 517*	-73,71
761500 DIVIDENDES KEL INTERNET	*3 757*	0,20			*3 757*	N/S
Total des produits financiers (V)	***89 472***	4,74	***81 903***	4,96	***7 569***	9,24
Intérêts et charges assimilées	**781**	0,04	**654**	0,04	127	19,42
661150 INTERETS TRAVAUX 2022	*274*	0,01			*274*	N/S

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 — DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
661160 INTERET ACHAT VEHICULE 2020	*199*	0,01	*260*	0.02	*-61*	-23,45
661170 INTERETS TRAVAUX			*10*	0,00	*-10*	-100,00
661180 INTERET TRAVAUX 2020	*258*	0,01	*306*	0,02	*-48*	-15,68
661190 INTERETS TRAVAUX BUREAUX	*50*	0,00	*77*	0,00	*-27*	-35,05
Total des charges financières (VI)	***781***	0,04	***654***	0,04	***127***	19,42
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	**88 691**	4,70	**81 250**	4,92	**7 441**	9,16
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	**.746 125**	39,51	**654 025**	39,58	**92 100**	14,08
Produits exceptionnels sur opérations en capital	**32 000**	1.69			32 000	N/S
775600 PRODUITS CESSIONS ACTIFS FINANCIERS	*32 000*	1,69			*32 000*	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	***32 000***	1,69			***32 000***	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	**4 200**	0 22			4 200	N/S
675600 fdsdsf	*4 200*	0 22			*4 200*	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***4 200***	0,22			***4 200***	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**27 800**	1,47			**27 800**	N/S
Participation des salariés (IX)	**102 324**	5,42	**140 231**	8,49	-37 907	-27,02
691100 INTERESSEMENT AU RESULTAT	*9 768*	0,52	*24 536*	1,48	*-14 768*	-60,18
691200 PARTICIPATION AU RESULTAT	*92 556*	4,90	*115 695*	7,00	*-23 139*	-19,99
Impôts sur les bénéfices (X)	**130 938**	6 93	**109 109**	6,60	21 829	20,01
695100 IMPOT SUR LES BENEFICES	*130 938*	6 93	*109 109*	6,60	*21 829*	20,01
Total des Produits (I+III+V+VII)	***2 013 866***	106,65	***1 750 604***	105,95	***263 262***	15,04
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***1 473 203***	78 02	***1 345 919***	81,46	***127 284***	9,46
RÉSULTAT NET	**540 663** *Bénéfice*	28,63	**404 685** *Bénéfice*	24,49	**135 978**	33,60

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : KEL'concept — 1 2

Adresse de l'entreprise : Place Celestin Roche 05200 EMBRUN — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * : 4 3 3 2 4 6 9 6 4 0 0 0 1 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	14 297	AQ	6 607	7 690
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	171 944	AU	62 809	109 135
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES *	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	28 000	CV		28 000
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	214 240	BK	69 416	144 824
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 027	BW		1 027
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	34 196	BY		34 196
	Autres créances (3)	BZ	4 977	CA		4 977
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	691 724	CG		691 724
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 155	CI		2 155
	TOTAL (III)	CJ	734 080	CK		734 080
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	948 320	1A	69 416	878 904

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise : KEL'concept — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 100)	DA	8 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	22 465
	Report à nouveau	DH	8
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	540 663
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	572 636
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	100 937
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 194
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 020
	Dettes fiscales et sociales	DY	192 261
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	2 856
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	306 268
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	878 904

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	267 773
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	2 219

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Exports-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : KEL'concept — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	1 888 300	FH		FI	1 888 300	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 888 300	FK		FL	1 888 300	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 095	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 892 394	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 125 828	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 845	
	Salaires et traitements *					FY	42 538	
	Charges sociales (10)					FZ	45 794	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	18 925	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	30	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 234 960	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	657 434	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	89 472	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	89 472	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	781	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	781	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	88 691	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	746 125	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : KEL'concept — Néant ☐ **

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	32 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	32 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 200
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	4 200
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	27 800
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	102 324
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	130 938
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 013 866
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 473 203
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	540 663
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Vente de la participation dans la société Kel'Technic	4 200	32 000

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2023

Désignation de l'entreprise KEL'concept — Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	14 297	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	2 264	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	61 732	KW		KX	83 308
		Matériel de transport *		KY	20 027	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	7 763	LC		LD	673
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	106 082	LO		LP	83 981
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	32 200	8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	
	TOTAL IV			LQ	32 200	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	138 282	ØH		ØJ	83 981

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	14 297	MI	14 297
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	2 264	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	145 040	MO	145 040
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	20 027	MR	20 027
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	1 559	MT	6 877	MU	6 877
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	3 823	NH	186 240	NI	186 240
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX	4 200	ØY	28 000	ØZ	28 000
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	4 200	NK	28 000	2H	28 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	8 023	ØL	214 240	ØM	214 240

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le 31122022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : KEL'concept

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2023

Désignation de l'entreprise KEL'concept — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	5 554	PW	1 053	PX		PY	6 607
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 264	QA		QB	2 264	QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	38 614	QE	12 914	QF		QG	51 528
	Matériel de transport	QH	1 925	QI	4 005	QJ		QK	5 930
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 957	QM	953	QN	1 559	QO	5 351
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	54 314	QV	18 925	QW	3 823	QX	69 416
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	54 314	ØP	18 925	ØQ	3 823	ØR	69 416

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW – NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise KEL'concept — Néant ☒ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2023

Désignation de l'entreprise : KEL'concept — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	34 196		34 196		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	955		955		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	425		425		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 598		3 598		
	Charges constatées d'avance	VS	2 155		2 155		
	TOTAUX	VT	41 328	VU	41 328	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 219	2 219		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	98 717	28 350	70 367	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8 020	8 020		
Personnel et comptes rattachés		8C	118 643	118 643		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	31 972	31 972		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	29 121	29 121		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 137	12 137		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	387	387		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	2 194	2 194		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 856	2 856		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	306 268	VZ 235 901	70 367	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	50 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	26 506			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise : KEL'concept | **Formulaire** déposé au titre de l'IR | ET ☐ | Néant ☐* | Exercice N, clos le : 31/12/2022

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	540 663
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR).					WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis*) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	130 938
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values nettes à court terme					WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ 100 366
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
	TOTAL I					WR	771 967

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS			
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WT			
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)					WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV			
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %					WH			
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19 %					WP			
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW			
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs					XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA			
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)					ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.					ZY			
	Majoration d'amortissement *					XD			
	Abattement sur le bénéfice * et exonérations : Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5	XF	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 *octies A*)	ØV		Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 *quaterdecies*)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 *septdecies*)	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé : dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)	YC	XG	232 967
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)	YB	créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)	YD		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)	YL		
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
	TOTAL II							XH	232 967

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	539 000	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	539 000	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP 2058 A 2023
Extension

KEL'concept

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N
PARTICIPATION AU RESULTAT 2022	92 556
QP FRAIS ET CHARGES /DIVIDENDES	4 474
QP FRAIS ET CHARGES /VENTE TITRES PARTICIPATION	3 336

DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N
PARTICIPATION AU RESULTAT 2021	115 695
DIVIDENDES REGIME MERE FILLE	89 472
PLUS VALUE SUR CESSION DE TITRES DE PARTICIPATION	27 800

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise KEL'concept — Néant [X] *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : KEL'concept — Néant ☐*

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	8		*Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB	
					– Autres réserves	ZD	495
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	404 685		Dividendes		ZE	404 190
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF	
				Report à nouveau		ZG	8
TOTAL I	ØF	404 693		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**		ZH	404 693

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	1 014 854
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		XQ	51 513
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	6 423
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	53 039
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	1 125 828
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	1 357
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		9Z	488
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	1 845
TVA	- Montant de la TVA collectée			YY	353 887
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	210 719
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *			ØB	77 370
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	– Numéro de centre agréé *	XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise : KEL'concept — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* [1]	Valeur d'origine* [2]	Valeur nette réévaluée* [3]	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt [4]	Autres amortissements* [5]	Valeur résiduelle [6]
I - Immobilisations*	1	Outillage	2 264		2 264		
	2	Materiel bureau &	1 559		1 559		
	3	Ps part. kel'tech	4 200				4 200
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente [7]	Montant global de la plus-value ou de la moins-value [8]	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme [9]	Long terme [10] 19 %	Long terme [10] 15 % ou 12,80 %	Long terme [10] 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) [11]
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3	32 000	27 800		27 800			
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [12]			27 800			
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [13]		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % [14]						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise : KEL'concept | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	sur 3 ans au titre de N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de : N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME** DGFiP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : KEL'concept Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %	
❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ .	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
		À 19 %, ou 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

formulaire obligatoire
(article 53A du Code général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : KEL'concept

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10 %**	taxées à **15 %**	taxées à **18 %**	taxées à **19 %**	taxées à **25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: KEL'concept — Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01012022 et clos le: 31122022 — Données en nombre de mois: 1 | 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		YP	3,00
	Dont apprentis	YF	
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 888 300
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	27 800
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 916 100
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	4 095
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	4 095
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	1 007 255
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	67 995
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	30
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 075 280
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	844 915
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	844 915

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 916 100	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	3,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2022		GZ	31/12/2022
Date de cessation				HR	/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs.*

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N°2059-F-SD 2023

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 4 3 3 2 4 6 9 6 4 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE KEL'concept

ADRESSE (voie) Place Celestin Roche

CODE POSTAL 05200 VILLE EMBRUN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	270
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	540

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S. Dénomination PROJET 26

N° SIREN (si société établie en France) 883563207 % de détention 26,67 Nb de parts ou actions 216

Adresse : N° Voie LOT DE L ORATOIRE

Code Postal 05200 Commune EMBRUN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique KELLER Prénom(s) Pierre

Nom marital % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 270

Naissance: Date 01/06/1961 N° Département 05 Commune L ARGENTIERE Pays

Adresse : N° 5 Voie Place Celestin Roche

Code Postal 05200 Commune EMBRUN Pays

Titre (2) M Nom patronymique FARNAUD Prénom(s) SAMY

Nom marital % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 270

Naissance: Date 06/05/1989 N° Département 05 Commune BRIANCON Pays

Adresse : N° Voie 7 Rue des fontaines

Code Postal 05200 Commune EMBRUN Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N°2059-G-SD 2023

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 43324696400012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE KEL'concept

ADRESSE (voie) Place Celestin Roche

CODE POSTAL 05200 VILLE EMBRUN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	3

Forme juridique SARL Dénomination KEL'INFORMATIQUE
N° SIREN (si société établie en France) 343194866 % de détention 12,00
Adresse : N° Voie PL CELESTIN ROCHE
Code Postal 05200 Commune EMBRUN Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination KEL'PERFORMANCE
N° SIREN (si société établie en France) 499694750 % de détention 40,00
Adresse : N° Voie PL CELESTIN ROCHE
Code Postal 05200 Commune EMBRUN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique SARL Dénomination KEL'INTERNET
N° SIREN (si société établie en France) 433434453 % de détention 52,00
Adresse : N° Voie PL CELESTIN ROCHE
Code Postal 05200 Commune EMBRUN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

N° 2065-SD
2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
KEL'concept Place Celestin Roche 05200 EMBRUN	
SIRET 4 3 3 2 4 6 9 6 4 0 0 0 1 2	**Mél :** info@kel.fr
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Conception nouvelles technologies	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	500 880	Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 *septies*		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*		Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU NON À L'OBLIGATION DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CBCR/DACA (cf. notice du formulaire n° 2258-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	sage génération experts

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SAGEC GAP Micropolis Rue de Belle Aureille 05061 05000 GAP **Tél:** 0492222720	**Tél:**
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date: 15032023 Lieu: EMBRUN
	Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Signature :
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ *prestataire :*	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis*-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	404 190	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i 269 460
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j 134 730
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)* 404 190

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):
* SARL, tous les associés;
* SCA, associés gérants;
*SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

Pour les SARL : Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. (2)	Année au cours de laquelle le versement a été effectué (3)	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits (4)	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Indemnités forfaitaires (5)	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Remboursements (6)	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6: Indemnités forfaitaires (7)	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6: Remboursements (8)
PROJET 26 LOT DE L ORATOIRE 05200 EMBRUN	216						
FARNAUD.NET 7 RUE DES FONTAINES 05200 EMBRUN	54						
Pierre KELLER Gérant 5 Place Celestin Roche 05200 EMBRUN	270	2022	17 803				
SAMY FARNAUD 7 Rue des fontaines 05200 EMBRUN	270	2022	7 307				

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

2023	**Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit**	**2468**

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

KEL Concept

Place Célestin Roche 05200 EMBRUN
Tél 04.92.43.29.88
E-mail . info@kel.fr
Site web www.kel.fr

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 2 mars 2023 à 14 h 00

Au siège social, **Place Célestin ROCHE à 05200 EMBRUN**

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée **KEL'Concept**, au capital de 8100 € divisé en 810 parts sociales, se sont réunis en **Assemblée Générale Ordinaire Annuelle** sur convocation de la Gérance.

SONT PRÉSENTS :

Ordre	Prénoms NOMS et domicile associés	Parts sociales
1	**Monsieur KELLER Pierre** Gérant en exercice Lotissement l'oratoire Route de Chalvet 05200 EMBRUN	**270** En usufruit
2	**Monsieur KELLER Laurent** 2 Allée des rosiers 05200 EMBRUN	**270** En nue propriété
3	**Madame FARNAUD Evelyne** Av Général de Gaulle B52 Les jardins du réal 05200 EMBRUN	**162** En usufruit
4	**Monsieur FARNAUD Samy** 7 Rue des Fontaines 05200 EMBRUN	**108** **En pleine propriété** **et** **162** **En nue propriété**
5	**SAS PROJET 26** Par son président Laurent KELLER 2 Allée des Rosiers 05200 EMBRUN	**216**
6	**SAS FARNAUD.NET** Par son président Samy FARNAUD 7 Rue des Fontaines 05200 EMBRUN	**54**

Soit 810 parts sociales.

Qui ont émargé chacun la feuille de présence jointe au présent procès-verbal.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

SF LK RL ES

KEL Concept

Place Célestin Roche 05200 EMBRUN
Tél . 04.92.43.29.88 - Fax 09.72.14.77.65
E-mail info@kel.fr
Site web : www.kel.fr

Monsieur KELLER Pierre est élue à la présidence de la réunion en sa qualité de gérant ; le secrétariat de séance est tenu par Monsieur KELLER Laurent ; le scrutateur est Monsieur FARNAUD Samy.

Rapport de Gestion de la gérance sur l'activité de la Société durant l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation des comptes** ; quitus à la gérance
- **Affectation des Résultats**
- **Renouvellement du mandat du Gérant en exercice** pour une année, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire
- **Rémunération du Gérant**

Le président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- **Une copie de la lettre de convocation des associés**
- **L'inventaire et les comptes annuels** (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2022.
- **Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance**
- **Le texte des résolutions** proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social selon les modalités prévues par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Les Comptes sont examinés, les activités de la société également puis, personne ne demandant plus la parole et la collectivité des associés se déclarant d'accord, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

DÉLIBÉRATIONS ET RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par **un bénéfice net** de **540 663.00 €.**

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de la gérance.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé, la présentation et la reddition des comptes.

Cette RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SP LK

KEL Concept

Place Célestin Roche 05200 EMBRUN
Tél 04.92.43.29.88 - Fax 09.72.14.77.65
E-mail info@kel.fr
Site web : www.kel.fr

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'exercice écoulé fait ressortir un résultat comptable égal à un bénéfice net de **540 663.00 euros**.

Il y a lieu d'affecter cette somme comme suit :

Réserves diverses : **10 113.00 euros**

Répartition entre associés au prorata des parts de chacun de **530 550.00 euros** :

- KELLER Pierre avec 270 parts soit 176 850.00 **euros**
- FARNAUD Evelyne avec 162 parts soit 106 110.00 **euros**
- FARNAUD Samy avec 108 parts soit 70 740.00 **euros**
- SAS Projet 26 avec 216 parts soit 141 480.00 **euros**
- SAS Farnaud.net avec 54 parts soit 35 370.00 **euros**

Cette RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée reconduit la gérance de Monsieur Pierre KELLER pour une durée d'une année, soit jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ; le gérant accepte la reconduction de son mandat.

Cette RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée décide que :

Le gérant a droit à une rémunération de ses fonctions de direction et, en compensation de la responsabilité attachée auxdites fonctions, à un traitement brut fixe mensuel de **2 200.00 €** (DEUX MILLES DEUX CENTS EUROS) augmentée d'une prime d'ancienneté suivant la convention collective en vigueur.

Cette rémunération est soumise aux mêmes règles que l'ensemble des rémunérations de l'ensemble des salariés de la Société.

Le gérant a également droit aux mêmes avantages sociaux que les salariés de la Société.

Le gérant aura droit en outre à une absence annuelle pour congés de cinq semaines. Pendant cette absence, il percevra sa rémunération comme indiqué précédemment. En outre, le gérant aura droit, sur justification, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

Lesdits traitements et frais seront portés au compte des frais généraux de la Société.

Cette RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SF LK P.

KEL Concept

Place Célestin Roche 05200 EMBRUN
Tél : 04 92.43.29 88 - Fax 09 72.14.77 65
E-mail info@kel.fr
Site web : www.kel.fr

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Compte tenu de la résolution qui précède, l'assemblée décide qu'un avenant au contrat de travail des cadres et des dirigeants sera signé par chacun afin d'acter cette décision.

Cette RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

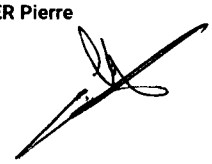
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun associé ne demandant plus la parole, la séance est levée par le président à **15 heures,** les ans mois et jour que dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Suivent les signatures :

LE PRÉSIDENT DE SÉANCE

KELLER Pierre



LE SECRÉTAIRE

KELLER Laurent



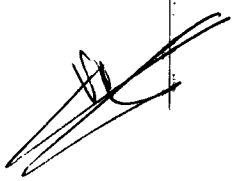
LE SCRUTATEUR

FARNAUD Samy



BON POUR ACCEPTATION DE LA RECONDUCTION DES FONCTIONS DE GÉRANT

KELLER Pierre



KEL Concept

Place Célestin Roche 05200 EMBRUN
Tél : 04.92.43.29.88 - Fax 09.72.14.77.65
E-mail info@kel.fr
Site web : www.kel.fr

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU

2 Mars 2023 à 14h00

Madame, Monsieur, Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que de vous faire délibérer sur l'ordre du jour figurant à la convocation.

Celle-ci vous a été régulièrement adressée ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'Article 36 du Décret du 23 mars 1967 qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit Article.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'activité et la situation de notre société ainsi que les incidences financières sont parfaitement décrites dans le dossier qui vous a été remis.

La gérance a rempli son mandat ; elle en rend compte et sollicite son renouvellement pour une année avec une rémunération identique à ce jour et les mêmes avantages sociaux que l'ensemble de nos salariés.

RÉSULTATS COMPTABLES - AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un résultat comptable égal à un bénéfice net de **540 663.00 euros**.

Il y a lieu d'affecter cette somme comme suit :

Réserves diverses : **10 113.00 euros**

Répartition entre associés au prorata des parts de chacun de **530 550.00 euros** :

- KELLER Pierre avec 270 parts soit **176 850.00 euros**
- FARNAUD Evelyne avec 162 parts soit **106 110.00 euros**
- FARNAUD Samy avec 108 parts soit **70 740.00 euros**
- SAS Projet 26 avec 216 parts soit **141 480.00 euros**
- SAS Farnaud.net avec 54 parts soit **35 370.00 euros**

Fait à Embrun,
Le 14 février 2023
LA GÉRANCE :
KELLER Pierre

KEL Concept

Place Célestin Roche 05200 EMBRUN
Tél . 04.92.43.29.88 - Fax 09.72.14.77.65
E-mail info@kel.fr
Site web : www.kel.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

2 MARS 2023 à 14H00

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

RÉSOLUTION

L'exercice écoulé fait ressortir un résultat comptable égal à un bénéfice net de **540 663.00 euros**.

Il y a lieu d'affecter cette somme comme suit :

Réserves diverses : **10 113.00 euros**

Répartition entre associés au prorata des parts de chacun de **530 550.00 euros** :

• KELLER Pierre	avec 270	parts soit	**176 850.00 euros**
• FARNAUD Evelyne	avec 162	parts soit	**106 110.00 euros**
• FARNAUD Samy	avec 108	parts soit	**70 740.00 euros**
• SAS Projet 26	avec 216	parts soit	**141 480.00 euros**
• SAS Farnaud.net	avec 54	parts soit	**35 370.00 euros**

Pour copie certifiée conforme

LA GÉRANCE :

KELLER Pierre